

Doctorant.e Contractuel.le avec Mission d'Enseignement
inscrit.e.s à Université Paris Cité

Pré-requis pour pouvoir démarrer sa mission d'enseignement

- ✓ **Avoir accepté sa Mission d'Enseignement le 8 juillet au plus tard et reçu son attestation d'attribution de l'UFR d'enseignement le 22 juillet au plus tard**
Date de publication des résultats des doctorants sélectionnés : 18 juillet 2022
- ✓ **Avoir obtenu son master** (ou un diplôme équivalent) et être en mesure de le justifier
Attention : la date de clôture des jurys de master Université Paris Cité est fixée au 30/09/2022
- ✓ **Être inscrit en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année de doctorat (se rapprocher de son Ecole Doctorale d'inscription pour connaître les dates et modalités de candidature et de réinscription)**

Rappel des dates d'ouverture des inscriptions :

- *Le logiciel de pré-candidatures en doctorat pour les 1^{ères} années d'Université Paris Cité ouvre mi-juin 2022 (ecandidat)*
 - *Les inscriptions administratives débutent le 6 juillet 2022 (attention clôture estivale du 22 juillet au 22 août)*
- ✓ **Avoir obtenu un contrat doctoral au sens du décret 2009¹** (via le concours des écoles doctorales ou via un financement extérieur obtenu par le candidat ou par l'unité de recherche de rattachement du candidat)

Pour les 1^{ères} années, la date de clôture et de résultats des concours des ED Université Paris Cité : 12 juillet 2022

Pour rappel, les demandes de recrutement en contrat doctoral sont formulées par le Pôle Collège des Ecoles Doctorales de la DG DRIVE sur l'outil Phare et instruites par le pôle de gestion des Enseignants-Chercheurs de la DG DRHO (avec une validation de la DG DFA lorsque le financement est sur convention) :

- dès connaissances des résultats définitifs et de la validation des candidats retenus par les écoles doctorales pour les contrats doctoraux attribués par l'Université,
- sur demande des laboratoires et dès validation de l'inscription du doctorant lorsqu'il s'agit d'un recrutement sur ressources propres (subvention versée par un organisme extérieur)

Délai de traitement moyen d'une demande de recrutement dans Phare : 1 mois (1 mois et demi entre juillet et novembre)

- ✓ **Que la date du début de contrat doctoral validée par l'employeur soit en adéquation** (identique ou antérieure) **avec la date de démarrage de la mission d'enseignement.**

Les contrats doctoraux Université Paris Cité débutent le 1^{er} du mois de référence (ex : 1^{er} septembre ou 1^{er} octobre)

¹ Contrat de travail d'une durée de trois établit sous les dispositions du décret n°2009-464 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche et dont la rémunération minimale équivaut au seuil plancher fixé par arrêté ministériel., soit 1 975 € bruts à compter de 2022. Les doctorants titulaires d'un contrat de recherche (CDD) ou d'une CIFRE ne sont pas éligibles. Se référer à la FAQ DCME pour plus de précisions.

- ✓ **Avoir activé son compte numérique professionnel Université Paris Cité** pour accéder à Moodle
[Activation de votre compte numérique](#)
[Plateforme d'apprentissage en ligne](#)

En tout état de cause, la rémunération liée à la mission d'enseignement ne sera versée au doctorant qu'une fois que le contrat doctoral de trois ans et son avenant d'un an, seront signés. Il est rappelé que l'université fonctionnant sur un système de paye à façon, les rémunérations sont prévues 5 à 7 semaines en avance.

Exemple : pour une rémunération versée fin septembre 2022, les signatures doivent intervenir le 15/07/2022 au plus tard (du fait de la fermeture de l'établissement).

Ainsi, pour une mission prenant effet au 1er septembre, l'ensemble des pré-requis ici listés doivent être remplis le 22 août 2022 au plus tard en tenant compte de la fermeture estivale de l'université et de la fermeture de la chaîne d'inscription.

Rappel des dates de fermeture UPCité : du 28 juillet au 15 août 2022 (attention la date de la campagne d'inscription est différente du 22 juillet au 22 août)